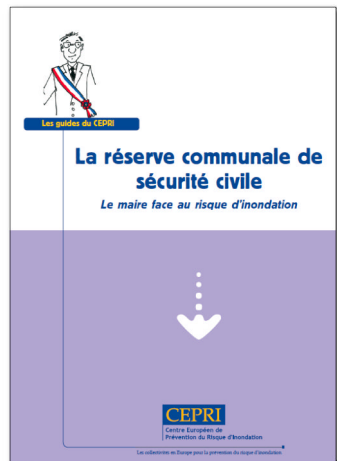


PREVENTION DES INONDATIONS : Le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) complète sa collection de guides.

ORLEANS – 14 avril 2011 - : Le CEPRI (Centre Européen de Prévention du Risque Inondation), association nationale de collectivités locales poursuit son travail et vient d'éditer un nouveau guide sur « la Réserve Communale de Sécurité Civile ». Depuis la Loi de modernisation de sécurité civile du 13 août 2004, les maires ont la possibilité de créer une réserve composée de citoyens volontaires et bénévoles, susceptibles d'être mobilisés en appui des pouvoirs publics, face aux risques majeurs.

En cas de catastrophe survenant sur son territoire, le maire est en première ligne. Aux côtés de son conseil municipal et assisté des services communaux, il est tenu d'assurer la sécurité de ses administrés. Le risque inondation constitue le premier risque naturel en France et concerne près d'une commune sur trois, soit 5 à 6 millions de personnes.



La réserve communale de sécurité civile reste encore relativement peu exploitée à ce jour. Pourtant, ce dispositif peut constituer un outil précieux pour le maire, en particulier dans le domaine de la prévention et de la gestion des inondations. A partir de l'analyse d'expériences recueillies auprès de communes ayant mis en place une réserve communale, ce guide propose un certain nombre de conseils d'ordre méthodologique à destination des maires, élus et services municipaux qui souhaiteraient mettre en place, une réserve communale de sécurité civile, opérationnelle et pérenne. La réserve communale de sécurité civile constitue un moyen d'intégrer le citoyen dans cette démarche et de contribuer à faire de lui un acteur à part entière de la sécurité civile.